

SEANCE DU 29 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Reviere, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Daniel GUÉRIN, Maire.

Présents : Messieurs Daniel GUÉRIN, Arnaud DOLLEY, Yves LERBOUR, Alain LEBAS, David MERCIER, Mesdames, Pascale GANGNET, Anne-Laure HUARD, Danine LASTELLE, Elisabeth LE BRETON.

Absents excusés : Kévin CHAMPAGNEUR, Karine MESSIER.

Absents : Armelle COLTEE, Xavier ORDAS, Virginie HAMELIN.

Pouvoirs : Kévin CHAMPAGNEUR donne son pouvoir à Daniel GUERIN et Karine MESSIER donne son pouvoir à Arnaud DOLLEY

Madame Anne-Laure HUARD a été élue secrétaire.

Monsieur Guerin demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour : Travaux rue du Bout Souverain/Rue des écoles et demandes de subventions pour ces travaux. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE RENDU

Le précédent compte-rendu est approuvé l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION, DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2021 établi par le Trésorier ainsi que le compte administratif 2021.

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2021, statuant sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2021 qui présente un excédent de 436 815.99 €, la section d'investissement présente un excédent de 546 074.88 €, le conseil municipal décide d'affecter sur le budget 2022 la somme de 113 807.76€ en report de la section de fonctionnement, à l'article 002 et 323 008.23€ en section d'investissement au compte 1068 (affectation du résultat) et l'excédent d'investissement de 546 074.88€ en report de la section d'investissement, à l'article 001.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION, DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET LOTISSEMENT LE CLOSET

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2021 établi par le Trésorier ainsi que le compte administratif 2021.

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2021, statuant sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2021 qui présente un excédent de 400 149.99 €, la section d'investissement présente un déficit de 196 815.81€, le conseil municipal décide d'affecter sur le budget 2022 la somme de 400 149.99 € en report de la section de fonctionnement, à l'article 002 et la somme de 196 815.81€ en report de la section d'investissement à l'article 001.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION, DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2021 établi par le Trésorier ainsi que le compte administratif 2021.

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2021, statuant sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2021 qui présente un excédent de 38 144.30 €, la section d'investissement présente un déficit de 23 384.73€, le conseil municipal décide d'affecter sur le budget 2022 la somme de 4 892.91 € en report de la

section de fonctionnement, et 33 251.39€ en section d'investissement au compte 1068 (affectation du résultat) et de reporter du déficit d'investissement de 23 384.73€ à l'article 001 de la section d'investissement.

VOTE DES BUDGET 2022, COMMUNE, ASSAINISSEMENT ET LOTISSEMENT LE CLOSET

Les 3 budgets primitifs 2022 sont votés à l'unanimité.

VOTE DES SUBVENTIONS ACCORDEES

A l'unanimité des membres présents, les membres du conseil municipal décident d'attribuer les subventions suivantes :

- Association de Chasse de Reviers : 250€
- Association « Bien Vivre à Reviers » une subvention exceptionnelle pour le lancement de l'association : 2 000€
- Centre de Formation des apprentis (3IFA) pour l'élève Dorian Alexandre : 100€
- Comité Juno Canada : 200€

Le conseil municipal rejette la demande de subvention de 2655.75€ de l'association Nacre Photo Club dont le siège se situe à Bernières sur Mer car cette association n'est pas Revitaise et ne profitera pas à nos habitants. Rejette également la demande de subvention de 100€ de l'association des donneurs de sang des habitants de Douvres la Délivrante pour les mêmes motifs.

En cas de sollicitation de l'association de pêche de Reviers, validation par le conseil municipal d'une subvention de 250€.

Autorisation de programme travaux de réaménagement et création de stationnements Rue des Ecoles et Rue du Bout Souverain et demandes de subventions

Afin de pallier au manque de stationnement dans le village il est proposé au conseil municipal de réaménager la rue des écoles et la rue du Bout souverain (voiries communales).

- Deux devis ont été établis par l'entreprise LETELLIER pour un montant de 227 098.10€ TTC pour la rue du Bout Souverain et d'un montant de 65 943.97 € TTC pour la rue des écoles.

L'enveloppe totale pour ce programme est de 293 042.07€ TTC.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de procéder à ces travaux, retient l'entreprise LETELLIER et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les contrats pour une durée de 4 années avec le Conseil Départemental et le représentant de l'Etat.

Le conseil municipal décide également que toutes les subventions devront être demandées à l'Etat (DSIL, DETR), au Conseil Départemental (APCR ou APCR+).

Le conseil municipal accepte ces propositions à l'unanimité.

APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Le conseil municipal après avoir pris connaissance du rapport de la CLECT du 1^{er} décembre 2022, l'approuve à l'unanimité des membres présents.

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR LA PERCEPTION ET LA FACTURATION DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF AVEC LA SAUR

La convention a pour objet de définir les conditions d'intervention de la Société SAUR dans sa mission d'établissement de la facturation de la redevance d'assainissement collectif instituée par la collectivité.

Cette convention est conclue pour la durée restante à courir du contrat d'affermage pour le service public d'eau potable intervenu entre la SAUR et le SMAEP du Vieux Colombier dont l'échéance initial est prévue le 31/12/2033.

Le conseil municipal donne son accord afin que Monsieur Guérin signe cette convention avec la SAUR.

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE EN MATIERE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2022 AVEC INGEEAU

La convention concerne une prestation de base consistant à réaliser des visites des installations du système d'épuration (coût pris en charge par la CDC CDN) et une prestation d'assistance (Cahier de vie) (250€) confiée par la collectivité à IngéEau donnant lieu à cotisation complémentaire.

Le conseil municipal donne son accord afin que Monsieur Guérin signe cette convention avec IngéEAU.

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER RELATIVE A LA FOURRIERE POUR ANIMAUX

La convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la fourrière communautaire située à Verson peut accueillir et héberger uniquement les animaux trouvés errants sur le territoire de la commune, ainsi que les chiens et chats dits dangereux.

La contribution financière est de 0.84€ par habitant.

La convention entre en vigueur le 1^{er} janvier 2022 pour s'achever la première année au 31 décembre. Elle sera renouvelée ensuite chaque année pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2024.

Le conseil municipal donne son accord afin que Monsieur Guérin signe cette convention avec la Communauté Urbaine de Caen la Mer.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- ⇒ Demande d'un habitant pour l'installation de bornes de recharges des véhicules électriques. Le conseil municipal souhaite étudier le projet en concertation avec le SDEC.
- ⇒ Commerce de Revières : un peu de retard dans son ouverture, prévue en mai.
- ⇒ Subvention de 50 000 € du conseil Départemental pour les travaux de l'Eglise

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h00